



Mémoire par Entraide Agapè concernant le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) 2024-2031 pour la Rive-Nord de la Communauté métropolitaine de Québec

Résumé : Entraide Agapè est un OBNL de Beauport qui offre de l'aide alimentaire et matérielle aux personnes et aux familles dans le besoin. Le réemploi et l'économie circulaire sont au cœur des opérations et des préoccupations d'Entraide Agapè, c'est pourquoi nous souhaitons présenter nos préoccupations en lien avec le PMGMR 2024-2031.

Nous désirons positionner Entraide Agapè comme un partenaire incontournable dans l'atteinte des objectifs ambitieux du PMGMR 2024-2031 et souhaitons contribuer à l'effort colossal.

Notre mémoire présente brièvement l'importance de reconnaître l'expertise et la contribution potentielle d'Entraide Agapè à la mise en oeuvre de différentes pistes d'action proposées, d'offrir du soutien aux organisations existantes sur le territoire, d'accompagner rapidement les organismes de réemploi à traiter davantage de matières et de faire preuve de la souplesse en lien avec les matières générées par les organismes de réemploi.

Par ce mémoire, nous situons les services d'Entraide Agapè dans la communauté depuis presque 40 ans et nous présenterons notre vision et nos préoccupations en lien avec le PMGMR 2024-2031.

Présentation de l'organisation

Entraide Agapè est un OBNL et organisme de bienfaisance fondé en 1984 dont la mission est d'offrir une aide alimentaire et matérielle aux familles et aux personnes dans le besoin.

Pour atteindre sa mission, Entraide Agapè opère une banque alimentaire située au 3148, chemin Royal dans l'arrondissement de Beauport de la ville de Québec ainsi qu'une ressourcerie dont la surface de vente est de 1000 mètres carrés au 3275, chemin Royal.

L'approvisionnement de la banque alimentaire se fait essentiellement grâce à la récupération alimentaire, sept jours sur sept, de denrées en surplus chez nos différents partenaires de la Capitale-Nationale. Les aliments récupérés sont triés, parfois transformés et redistribués dans nos différents services d'aide alimentaire.

Le tiers du financement des activités de la banque alimentaire provient de la vente d'articles variés (vêtements, meubles, articles de maison, livres, etc.) donnés par les citoyens à la ressourcerie. La vente de ces articles génère environ 400 000 \$ annuellement, sans compter les dons matériels effectués à même notre inventaire.

Pour effectuer nos opérations, nous comptons également sur les employés participant à des programmes d'insertion sociale et professionnelle qui sont admissibles à des subventions salariales qui correspondent à un autre tiers de notre financement. Nous comptons aussi sur près de 200 bénévoles qui offrent généreusement de leur temps à Entraide Agapè ainsi que sur une vingtaine d'employés permanents.

Le PMGMR 2024-2031

Nous sommes heureux de prendre connaissance du PMGMR 2024-2031 qui témoigne d'un désir ambitieux de réduire à 423 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant. En effet, le réemploi et l'économie circulaire sont au cœur des opérations et des préoccupations d'Entraide Agapè.

Toutes les orientations nous interpellent, particulièrement celles-ci :

- orientation 2 : Lutter contre le gaspillage des ressources
- orientation 3 : Favoriser les solutions de réduction à la source et de réemploi et améliorer l'accès au tri ainsi qu'aux équipements de récupération
- orientation 6 : soutenir le développement de l'économie circulaire sur le territoire

Entraide Agapè, un acteur important pour le succès du PMGMR 2024-2031

Par la quantité de matière traitée annuellement dans le cadre des opérations de la banque alimentaire et de la ressourcerie, **nous désirons positionner Entraide Agapè comme un partenaire incontournable dans l'atteinte des objectifs ambitieux du PMGMR 2024-2031 et souhaitons contribuer à l'effort colossal** que chaque partie prenante devra déployer.

De plus, plusieurs des pistes d'action proposées sont déjà réalisées à différents niveaux par Entraide Agapè.

Voici quelques exemples de matières traitées quotidiennement par Entraide Agapè :

Matière organique récupérée : environ 200 tonnes par année

Matière organique rejetée (non propre à la consommation) : environ 35 tonnes

Matière organique redistribuée en aide alimentaire ou transformée : environ 165 tonnes par année (taux de récupération d'environ 80 %)

Textile reçu : 72 tonnes

Textile réemployé : 12 tonnes (16 %)

Textile rejeté (non propre à la vente, manque d'espace, manque d'acheteurs) : 60 tonnes

Nous traitons également une quantité non négligeable de livres, de carton et d'articles encombrants de toutes sortes.

Reconnaître l'expertise et la contribution d'Entraide Agapè

Nous nous attendons à être consultés et à pouvoir offrir notre expertise pour la mise en place de différentes pistes d'action. Nous réalisons déjà, à différentes échelles, plusieurs pistes d'actions suggérées tout au long du PMGMR dans nos opérations courantes. Par exemple, nous dirigeons 80 % des surplus alimentaires que nous récupérons pour soutenir la lutte contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté. Cet effort n'est pas négligeable, car les fruits et légumes frais sont essentiels à une bonne nutrition.

Nous souhaitons aussi voir reconnaître, valoriser et diffuser les actions mises en place par Entraide Agapè et ses partenaires ainsi que leur importance dans l'atteinte des objectifs du PMGMR 2024-2031.

Offrir du soutien à ce qui est existant sur le territoire

Nous croyons qu'il est essentiel de partir de ce qui est déjà existant sur le territoire. Par exemple, il est évoqué d'ouvrir de nouvelles ressourceries. Selon nous, avant d'ouvrir d'autres ressourceries, il est judicieux de mettre en place du soutien financier, matériel et humain (expertise) aux différentes initiatives déjà en place pour les optimiser au lieu de démarrer de nouvelles initiatives. Ce soutien est important à tous les niveaux : opérations, collecte de données sur la GMR et les matières traitées, visibilité, prévention et sensibilisation, etc. Entraide Agapè est bien ancrée dans sa communauté depuis près de 40 ans.

Plusieurs acteurs en lien avec les ressourceries travaillent déjà en partenariat informellement et formellement, notamment grâce à différents projets notamment du Conseil régional en environnement.

Accompagner rapidement les organismes de réemploi à traiter davantage de matières

Si les citoyens sont amenés à effectuer davantage de réemploi en donnant et en achetant des articles à des organismes qui effectuent du réemploi, il faut soutenir davantage ces derniers.

Avec plus de 29 000 tonnes de rejets organiques non récupérés annuellement des ICI, même quelques centaines de tonnes de plus de récupération par notre organisme peuvent représenter le double ou le triple de nos capacités actuelles. (Industries, Commerces et Institutions. 2019 – Table 17 PMGMR, janvier 2022) Nous aussi voulons soulever l'importance de favoriser en premier temps la récupération de matière organique pour réduire l'insécurité alimentaire grandissante, avant d'autres types de valorisation comme compostage ou la biométhanisation.

Lors de la mise en place des différentes mesures sur PMGMR 2024-2031, nous anticipons que les quantités de matières à traiter vont augmenter significativement tant pour la banque alimentaire que pour la ressourcerie et nous souhaitons à augmenter la capacité de nos deux installations, voire à changer nos infrastructures (bâtiments, cuisine, espace de tri, camions).

Le secteur où se trouve Entraide Agapè est en pleine revitalisation, notamment grâce aux projets Vision Canadière, Vision Boulevard Ste-Anne et Innovitam. Nous pensons que ces projets peuvent être en complémentarité avec certaines pistes d'action proposées par le PMCRM 2024-2031.

Faire preuve de souplesse en lien avec les matières générées par les organismes de réemploi

Bien que les organismes de réemploi comme Entraide Agapè soient en mesure de donner une deuxième vie à de grandes quantités de matières, ils génèrent également une grande quantité de matières résiduelles, qui tendra à augmenter si les citoyens et les ICI leur acheminent davantage de matière.

Par exemple, environ 15 à 20 % des denrées reçues de nos partenaires alimentaires ne sont pas propres à la consommation. Cela représente environ 30 tonnes annuellement pour le moment. Nous devons donc nous aussi nous conformer au PMGMR 2024-2031 et gérer ces matières, ce qui engendre des frais importants.

En étant le dernier maillon de la chaîne de réemploi pour plusieurs matières, nous craignons d'être pénalisés en prenant la responsabilité de ces matières. Si les frais de disposition engendrés par les ICI sont trop onéreux, et les organismes de récupération d'aliments offrent leurs services sans frais ou à faible prix, il y a un risque pour Entraide Agapè d'être aux prises avec les frais de disposition d'un volume important de rejets détournés.

Un autre exemple, nous avons un contrat payant avec Recyclage Vanier pour les livres en surplus. Il arrive fréquemment que les citoyens déposent des caisses de livres à la ressourcerie hors des heures d'ouverture les laissant exposés à la pluie et à la neige. Les frais de transport et de traitement des livres abîmés par l'eau sont donc payés par Entraide Agapè.

Nous vous remercions de l'opportunité de nous exprimer sur le PMGMR 2024-2031 et nous avons hâte de participer à sa mise en place.



Daniel Régimbal
Directeur général d'Entraide Agapè